



Évaluation de la durabilité: état 2019 et perspectives

Rapport à l'attention de l'Office fédéral du développement territorial (ARE) et du Réseau cantonal de développement durable (RCDD)

Lucerne, le 3 octobre 2019

| Rédaction

Chantal Strotz, MA pol. sc. (chargée de projet)
Flurina Landis, lic. ès sc. pol. (assurance qualité)

**| INTERFACE Politikstudien Forschung
Beratung GmbH**

Seidenhofstrasse 12
CH-6003 Lucerne
Tél. +41 (0)41 226 04 26

Place de l'Europe 7 CH-1003
Lausanne
Tél. +41 (0)21 310 17 90 www.interface-pol.ch

| Mandants

Office fédéral du développement territorial (ARE),
Véronique Ruppert-Schmitt, Cheffe de programme, Section Développement durable

et

Réseau cantonal de développement durable (RCDD)
Tobias Andres, Responsable du groupe de travail EDD

| Mode de citation

Strotz, Chantal ; Landis, Flurina (2019) : Évaluation de la durabilité : état 2019 et perspectives. Rapport à l'attention de l'Office fédéral du développement territorial (ARE) et du Réseau cantonal de développement durable (RCDD), Interface Politikstudien Forschung Beratung, Lucerne.

| Durée du mandat

Juillet 2019 à octobre 2019

| Référence du projet

Numéro du projet : 19-60

Résumé

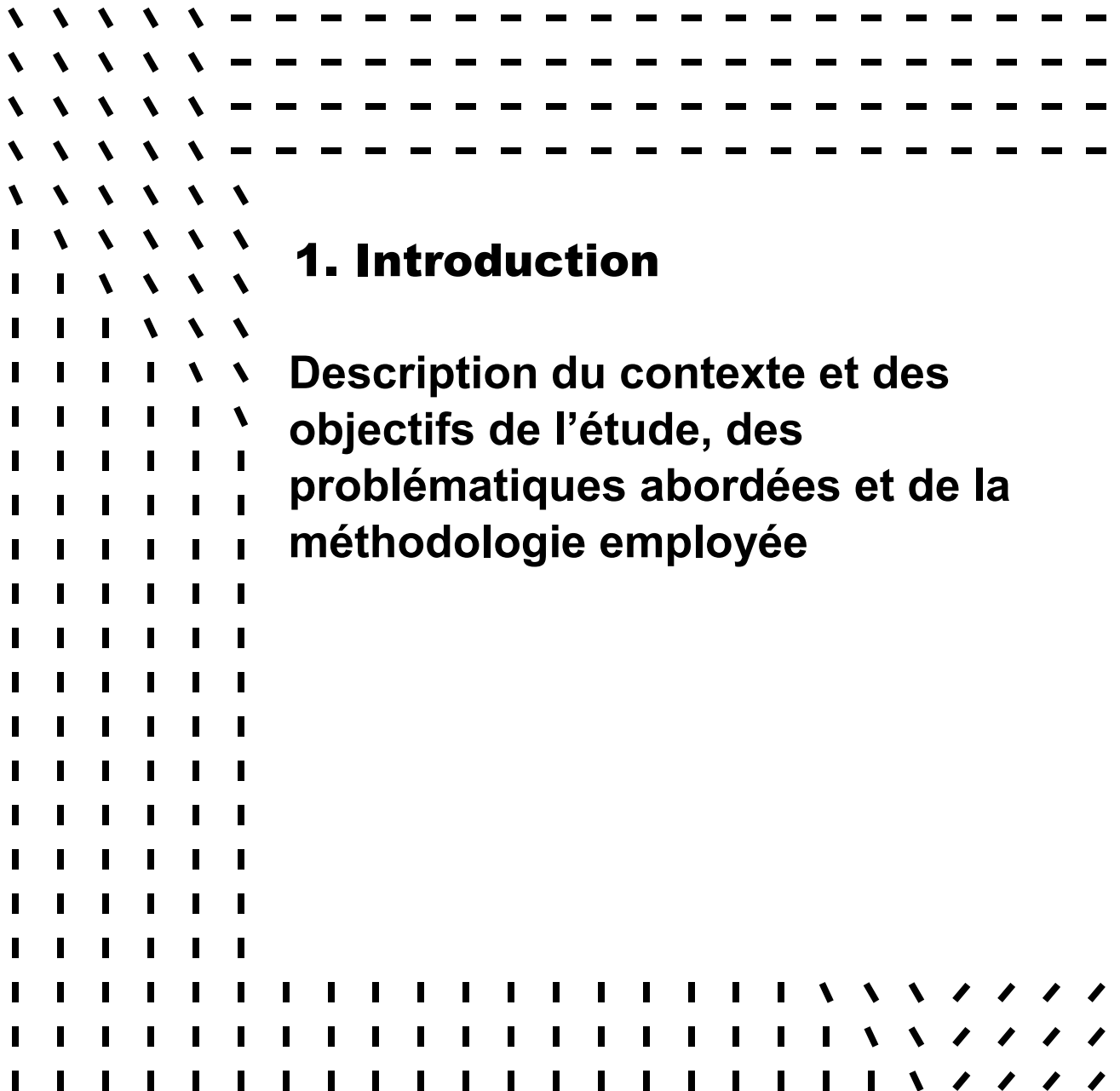
La présente étude avait pour but de procéder à un état des lieux actuel quant à l'utilisation de l'outil de l'évaluation de la durabilité (EDD) et de présenter des perspectives potentielles pour le développement de ce dernier. À cette fin, cinq entretiens préliminaires et une enquête en ligne ont été menés auprès d'acteurs de la Confédération, des cantons et des communes. Sur les 166 personnes invitées à participer à l'enquête en ligne, 74 ont effectivement rempli le questionnaire, ce qui représente un taux de réponse satisfaisant de 45 %.

L'enquête a révélé que des évaluations de la durabilité sont effectuées aux trois niveaux fédéraux et que dans de nombreux endroits, le nombre de ces évaluations a stagné ou augmenté au cours des dix dernières années. Environ la moitié des répondants a en outre indiqué que l'EDD était désormais ancrée au niveau institutionnel. Pour l'évaluation de projets individuels, les acteurs utilisent aux trois niveaux fédéraux des outils d'évaluation divers, y compris souvent des outils développés en interne.

Les évaluations de la durabilité sont avant tout réalisées pour des projets de mise en œuvre et font alors office d'aide à la décision. Le plus souvent, elles sont effectuées au moment de la planification. Un point positif qui est ressorti de l'étude est que les résultats de ces évaluations sont généralement pris en compte dans l'élaboration et/ou le développement des projets. Par ailleurs, des facteurs favorisant le recours à l'outil de l'EDD (notamment l'ancrage juridique/institutionnel, la formation des personnes responsables, la mise à disposition d'aides pratiques) et des facteurs défavorisant ce recours (notamment les charges financières et temporelles, le manque de connaissances) ont été identifiés.

En ce qui concerne la poursuite du développement de l'EDD, la majorité des personnes ayant répondu à l'enquête souhaite que l'outil soit adapté, en s'appuyant notamment sur l'Agenda 2030 et les objectifs de développement durable (ODD). La proposition de créer des outils d'évaluation spécifiques pour les différents types de mesure (projets de mise en œuvre, stratégies, etc.) a également été accueillie favorablement. Pour le processus de mise à jour à venir, une approche pragmatique, une implication progressive des acteurs concernés et des solutions faciles à mettre en œuvre sont souhaitables.

Résumé	3
1. Introduction	5
1.1 Contexte	6
1.2 Objectifs et problématiques	7
1.3 Méthodologie	7
2. État des lieux 2019	9
2.1 Application de l'EDD	10
2.2 Projets évalués	12
2.3 Procédures d'EDD	14
2.4 Outils d'évaluation	16
2.5 Bénéfices découlant d'une EDD	17
2.6 Facteurs favorables et facteurs défavorables	19
3. Perspectives	20
3.1 Développement de l'EDD	21
3.2 Délimitation par rapport à d'autres outils d'évaluation	23
3.3 Processus de mise à jour de l'EDD	24
Annexe	25



1. Introduction

Description du contexte et des objectifs de l'étude, des problématiques abordées et de la méthodologie employée

1.1 Contexte

En adoptant l'Agenda 21 et la Déclaration de Rio en 1992, la Suisse s'est proclamée en faveur d'un développement durable. Depuis 1997, le Conseil fédéral fixe dans la « Stratégie pour le développement durable » ses intentions et ses objectifs politiques visant à faire de ce développement une réalité. La coordination et la mise en œuvre de cette stratégie sont assurées par l'Office fédéral du développement territorial (ARE), en collaboration avec les cantons, les villes, les communes et les autres parties prenantes. Afin de promouvoir le développement durable, il faut d'une part des politiques ciblées et de l'autre des instruments permettant de mesurer, de surveiller et d'évaluer ce développement. L'évaluation de la durabilité (EDD) constitue un tel outil, car elle permet d'effectuer une évaluation systématique et globale d'une situation politique sous l'angle du développement durable.

En 2004, l'ARE a élaboré un concept-cadre pour l'évaluation de problématiques politiques d'après les principes du développement durable. Depuis 2007 et 2008, les cantons, villes, communes, services fédéraux et autres parties prenantes ont à leur disposition un guide pratique pour procéder à cette évaluation.¹ À l'échelle des cantons, des villes et des communes, une série d'instruments ont par ailleurs été développés ces dernières années pour l'EDD afin de permettre une évaluation systématique d'aspects particulièrement importants du développement durable. L'EDD fait aujourd'hui partie intégrante de la « Stratégie pour le développement durable ».² Les services fédéraux de même que les cantons, villes et communes sont cependant libres de décider de procéder ou non à des évaluations de la durabilité.

Les évaluations de la durabilité sont utilisées pour examiner et optimiser des projets politiques (lois, stratégies, planifications, etc.) ou des projets publics spécifiques (projets d'infrastructures d'envergure, par ex.) sous l'angle du développement durable. Une EDD permet de vérifier en amont si un projet est conciliable avec les objectifs du développement durable. Les effets positifs et les effets négatifs attendus du projet sont alors répertoriés de façon systématique au regard des trois dimensions du développement durable que sont l'environnement, la société et l'économie, de même que les objectifs et les thématiques liés à ces dimensions, et le tout est présenté de manière transparente. Une EDD peut être réalisée à différentes fins (amélioration de projet, comparaison entre plusieurs variantes, aide à la décision, établissement d'un bilan, par ex.) ou à différents stades d'un projet (lors de la planification, de la prise de décision, en cours de réalisation, pendant l'utilisation ou à la fin d'un projet).

1.2 Objectifs et problématiques

Il n'existe actuellement aucune vue d'ensemble quant au degré de diffusion des EDD au niveau de la Confédération, des cantons, des villes et des communes. La dernière publication remonte à 2012 et portait sur un état des lieux de « L'évaluation de la durabilité de projets dans les cantons et les communes » entre 2000 et 2011.³ La Confédération et les cantons souhaitent donc obtenir une vue d'ensemble actuelle sur le recours aux EDD aux trois échelons administratifs, raison pour laquelle l'Office fédéral du développement territorial (ARE) et le Réseau cantonal de développement durable (RCDD) ont chargé Interface Politikstudien Forschung Beratung de réaliser une étude avec les objectifs suivants :

- *Premièrement*, il s'agit de procéder à un nouvel état des lieux sur l'utilisation de l'EDD, à savoir l'utilisation concrète de la méthode et des différents outils d'évaluation et l'utilisation des résultats de l'EDD.

¹ Office fédéral du développement territorial, ARE (2007) : Évaluer la durabilité des projets dans les cantons et les communes - Guide pratique, Berne.

Office fédéral du développement territorial, ARE (2008) : Évaluation de la durabilité - Guide pratique pour les services fédéraux et autres intéressés, Berne.

² Conseil fédéral suisse (2016) : Stratégie pour le développement durable 2016-2019, Berne.

³ Office fédéral du développement territorial, ARE (2012) : Evaluation de la durabilité de projets dans les cantons et communes - Etat des lieux 2011 et perspectives, Berne.

- *Deuxièmement*, il s'agit d'exposer des perspectives potentielles pour l'orientation future d'un ensemble efficace et efficient d'outils de l'EDD.

La présente étude s'est concentrée sur les problématiques suivantes, à chaque fois pour les trois échelons fédéraux (Confédération, cantons et communes) :

État des lieux

- À quelle fréquence des EDD sont-elles effectuées ?
- Pour quels types de projet et à quelles fins les EDD sont-elles effectuées ?
- Qui réalise l'EDD et quelles charges sont associées à l'évaluation ?
- Quels instruments d'évaluation (*tools*) sont utilisés ?
- Les résultats de l'EDD sont-ils pris en compte dans le développement/l'adaptation de projets, de programmes, de stratégies ?
- Quelle utilité présente le recours à une EDD pour les chargés de projet ?
- Quels sont les facteurs favorables et les facteurs défavorables en lien avec l'utilisation et l'ancrage de l'EDD ?

Perspectives

- Est-il utile de développer l'EDD ? Si tel est le cas, comment doit-elle évoluer ?
- Comment rendre l'utilisation de l'EDD plus simple et plus attractive ?
- Comment assurer à l'avenir la délimitation par rapport à d'autres outils d'évaluation ou au contraire le lien avec de tels outils ?
- À quoi faudrait-il veiller si le processus de l'EDD devait être mis à jour ?

1.3 Méthodologie

La présente étude repose sur les deux bases empiriques suivantes :

- Dans une *première phase, exploratoire*, des entretiens téléphoniques préliminaires ont été menés avec une sélection de personnes aux niveaux de la Confédération, des cantons et des communes afin de se faire un aperçu des activités menées jusqu'à présent et de préparer la phase analytique de façon ciblée. Au total, cinq entretiens téléphoniques ont été menés (cf. liste des partenaires interviewés, annexe A1).
- Dans une *seconde phase, analytique*, une enquête en ligne, basée sur les documents disponibles (notamment l'état des lieux de 2011) et les conclusions des entretiens téléphoniques, a été réalisée auprès de personnes des tous les niveaux fédéraux. Concernant le *niveau fédéral*, le mandant a établi une liste de personnes qui ont eu des expériences avec l'EDD au cours de ces dernières années. Au *niveau cantonal*, les personnes membres du Réseau cantonal de développement durable (RCDD) ainsi que les responsables des cantons au sein du Cercle Indicateurs ont été interrogés. Au *niveau communal*, les responsables des villes et des communes au sein du Cercle Indicateurs ont été interrogés. En tout, 166 personnes ont été invitées à répondre à l'enquête en ligne (cf. figure F 1.1). Pour quatre personnes, il a été impossible de faire parvenir l'enquête. Le lien vers l'enquête a parfois été transmis par les personnes destinataires à d'autres spécialistes de leur organisation qui ont déjà eu des expériences avec l'EDD. En tout, 74 personnes ont participé à l'enquête en ligne. Le taux de réponses exploitables s'élève donc à 45 %.

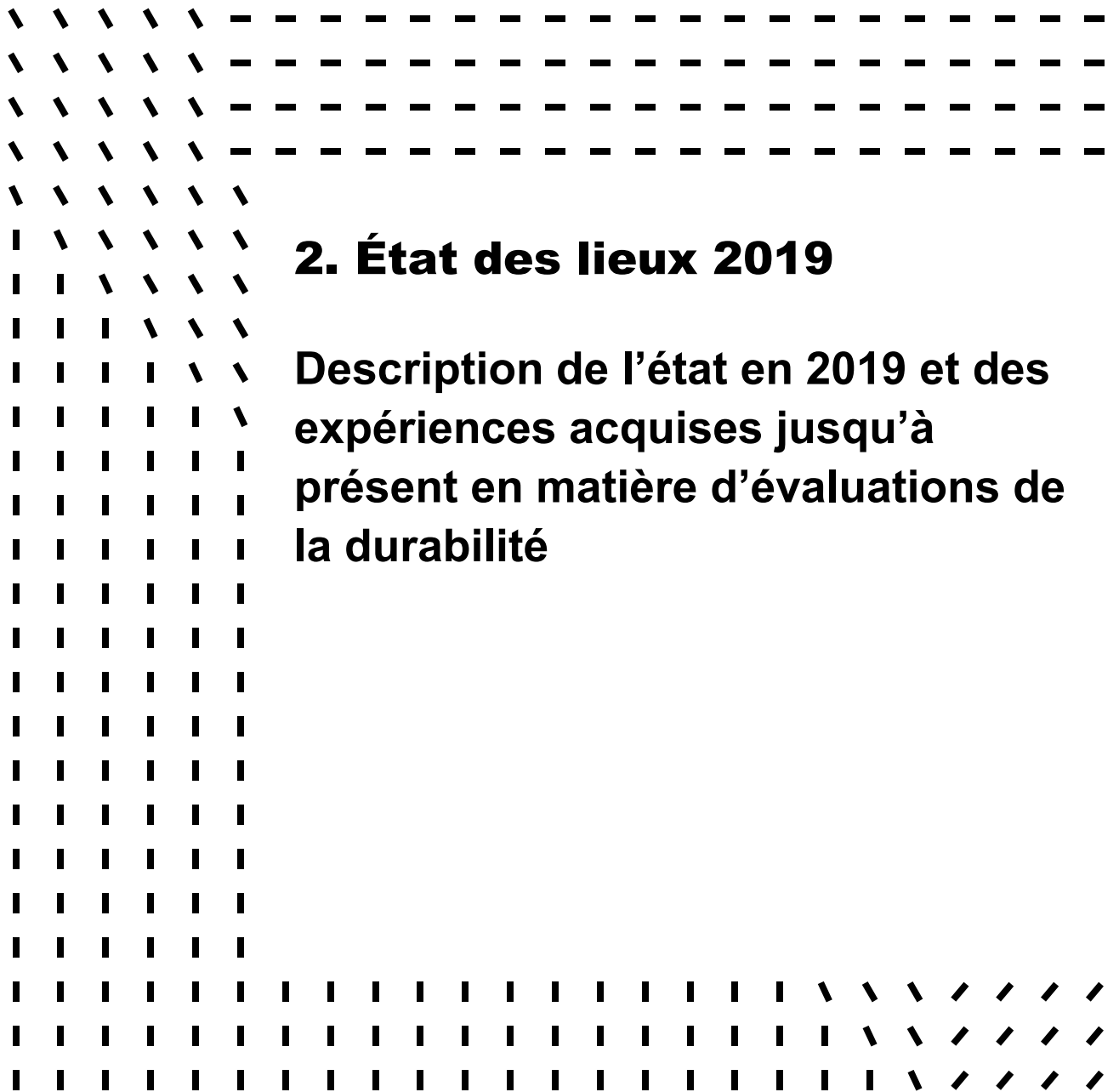
Vu le nombre limité de personnes interrogées et la procédure choisie pour sélectionner les personnes qui devaient être interrogées (seules des personnes ayant une expérience plus ou moins approfondie avec l'outil de l'EDD ont été contactées), la présente étude n'est pas représentative. Elle fournit toutefois une base pour le développement de l'EDD. Les résultats présentés ci-après sont à interpréter en conséquence.

F 1.1 : Participation à l'enquête en ligne

<i>Niveau étatique</i>	<i>Total des personnes invitées à participer</i>		<i>Total des répondants</i>	
	<i>Valeur absolue</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Valeur absolue</i>	<i>Pourcentage</i>
Confédération	72	43 %	30	41 %
Cantons	56	34 %	24	32 %
Villes / communes	38	23 %	18	24 %
Pas d'indication*	–	–	2	3 %
Total	166**	100 %	74	100 %

* = participants à l'enquête en ligne n'ayant pas répondu à la question du niveau fédéral auquel ils travaillent.

**= Pour quatre personnes, il a été impossible de faire parvenir l'enquête.



2. État des lieux 2019

Description de l'état en 2019 et des expériences acquises jusqu'à présent en matière d'évaluations de la durabilité

2.1 Application de l'EDD

Dans le cadre de l'enquête en ligne, il était demandé aux participants d'indiquer si des évaluations de la durabilité (EDD) étaient réalisées dans leur service, leur canton ou leur ville. Comme le montre la figure F 2.1, 58 % des répondants ont déclaré que des EDD sont effectuées, contre 42 % qui ont indiqué que ce n'était pas le cas.

F 2.1 : Des évaluations de la durabilité sont-elles réalisées ?

	<i>Oui</i>		<i>Non</i>	
	Valeur absolue	Pourcentage	Valeur absolue	Pourcentage
Niveau fédéral (n = 29)	14	48 %	15	52 %
Niveau cantonal (n = 24)	15	62 %	9	38 %
Niveau communal / d'une ville (n = 18)	12	67 %	6	33 %
Aucune donnée sur le niveau	1	–	–	–
Total (n = 72)	42	58 %	30	42 %

Source : enquête Interface

Les 30 participants (42 %) qui ont indiqué que leur service, leur canton ou leur ville ne réalise *aucune évaluation de la durabilité* ont été priés d'expliquer pourquoi. Les motifs les plus souvent avancés sont les suivants :

- manque de bases légales, absence de mandat politique, absence d'ancrage politique, absence de volonté politique ;
- ressources faibles ou manquantes, manque de savoir-faire, manque d'expérience ;
- prise en compte des aspects concernant la durabilité lors de la planification ou de la réalisation, mais sans que des évaluations systématiques de la durabilité ne soient réalisées ; évaluations supplémentaires inutiles ;
- méthodologie manquante ou déficiente, manque d'indicateurs et de critères.

Les personnes de ce même groupe ont été priées d'indiquer si elles pourraient imaginer de réaliser des évaluations de la durabilité à l'avenir : 50 % (15 personnes) ont répondu (plutôt) oui ; 20 % (6 personnes) ont répondu (plutôt) non ; 30 % (9 personnes) ne se sont pas exprimées sur cette question (catégorie de réponse « Ne sais pas »).

Les personnes ayant indiqué que leur service, leur canton ou leur ville *réalise des évaluations de la durabilité* (58 %, 42 personnes) ont par ailleurs été priées de préciser si elles avaient personnellement déjà de l'expérience en matière d'EDD. La figure F 2.2 montre que 70 % des répondants (30 personnes) ont déjà de l'expérience en la matière, contre 30 % (13 personnes) qui n'en ont pas.

F 2.2 : Avez-vous personnellement de l'expérience en matière d'évaluation de la durabilité ?

	<i>Oui</i>		<i>Non</i>	
	Valeur absolue	Pourcentage	Valeur absolue	Pourcentage
Niveau fédéral (n = 15)	8	53 %	7	47 %
Niveau cantonal (n = 15)	11	73 %	4	27 %
Niveau communal / d'une ville (n = 12)	11	92 %	1	8 %
Aucune donnée sur le niveau	–	–	1	–
Total (n = 43)*	30	70 %	13	30 %

* Une personne a répondu à cette question sans toutefois répondre à la question précédente, à savoir si son service, son canton ou sa ville réalise des évaluations de la durabilité.

Source : enquête Interface

Les personnes ayant indiqué, d'une part, que leur service, leur canton ou leur ville *réalise des évaluations de la durabilité* et, d'autre part, qu'elles avaient *personnellement de l'expérience en matière d'EDD* (30 personnes) ont par ailleurs été priées d'indiquer à quelle fréquence (nombre d'évaluations par an) leur office, leur canton ou leur ville réalisaient des EDD : 37 % d'entre elles (11 personnes) ont répondu entre 0 et 1 EDD ; 27 % (8 personnes) entre 2 et 5 EDD ; 10 % (3 personnes) entre 6 et 10 EDD et 13 % (4 personnes) plus de 10 EDD. 13 % (4 personnes) n'étaient pas en mesure d'indiquer combien d'EDD sont réalisées.

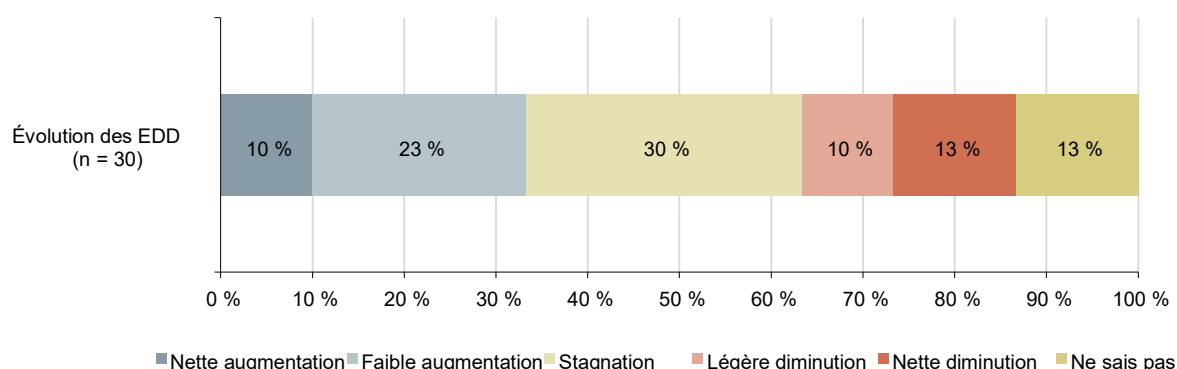
Selon 53 % (16 personnes) de ces 30 répondants, la réalisation d'EDD trouve un ancrage institutionnel dans les offices, les cantons et les villes. Selon 47 % (14 personnes), il n'y a pas d'ancrage institutionnel. L'ancrage institutionnel des EDD s'observe le plus souvent au niveau cantonal ; c'est au niveau des villes que les EDD trouvent le moins d'ancrage institutionnel.

La figure F 2.3 illustre l'évolution, au cours des dix dernières années, du nombre d'EDD réalisées dans les offices, les cantons et les villes selon les estimations des répondants. Le plus souvent, les répondants ont rapporté une augmentation (33 %, 10 personnes) ou une stagnation (30 %, 9 personnes) du nombre d'EDD. Les participants ont cité différentes raisons pour expliquer l'augmentation⁴ ou la diminution⁵ du nombre d'EDD réalisées.

⁴ Notamment une prise de conscience plus marquée, des exigences croissantes envers les projets en matière d'orientation durable, un ancrage des évaluations de la durabilité ou de premiers pas dans cette direction ainsi qu'un besoin de communiquer à l'interne et à l'externe.

⁵ Notamment une méconnaissance des évaluations de la durabilité, un manque de ressources, un ancrage institutionnel faible ou manquant de l'instrument, un manque de volonté politique, la disponibilité d'autres instruments (spécifiques) pour estimer les effets.

F 2.3 : Comment le nombre d'évaluations de la durabilité a-t-il évolué au cours des dix dernières années ?



Source : enquête Interface

La figure F 2.4, ci-après, montre qui effectue habituellement les évaluations de la durabilité dans les offices, les cantons et les villes. Dans de nombreux cas (45 %, 13 personnes), l'organisme responsable du projet est chargé de réaliser l'EDD. Dans la catégorie « Autre », les répondants ont indiqué, d'une part, que la responsabilité pouvait varier d'un projet à un autre et, d'autre part, que les EDD étaient réalisées dans le cadre de collaborations (p. ex. le service responsable du développement durable en collaboration avec l'organisme menant le projet).

F 2.4 : Qui effectue habituellement les évaluations de la durabilité ? (n = 29)

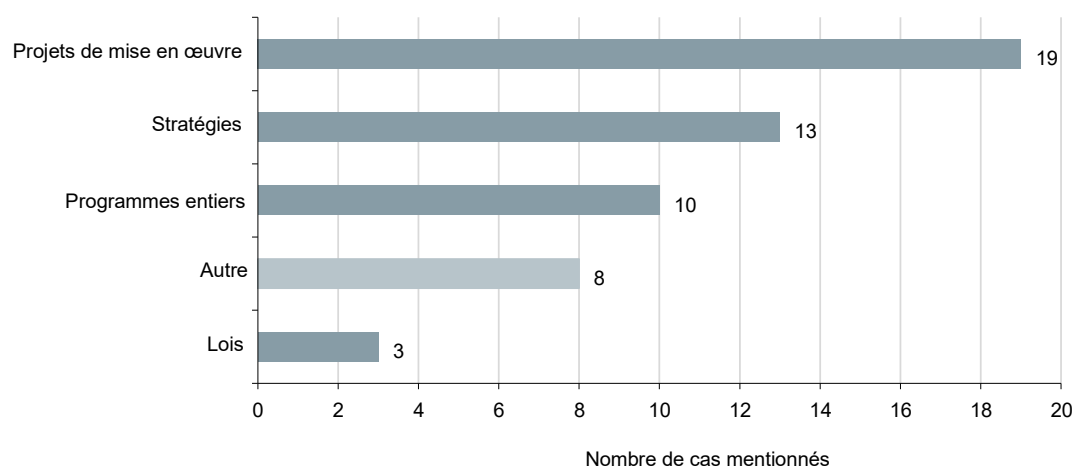
	Valeur absolue	Pourcentage
Le service / l'unité responsable du développement durable / de l'évaluation de la durabilité (à l'interne)	4	14 %
L'organisme responsable du projet (à l'interne)	13	45 %
Un organisme externe est mandaté pour réaliser les évaluations de la durabilité (à l'externe)	6	21 %
Autre	6	21 %

Source : enquête Interface

2.2 Projets évalués

Les personnes ayant indiqué, d'une part, que leur office, leur canton ou leur ville *réalise des évaluations de la durabilité* et, d'autre part, qu'elles avaient *elles-mêmes de l'expérience en matière d'EDD* ont par ailleurs été priées d'indiquer pour quels projets des évaluations de la durabilité étaient réalisées : comme le montre la figure F 2.5, les évaluations de la durabilité sont réalisées le plus souvent pour des projets de mise en œuvre (19 mentions), suivis des stratégies (13 mentions) et des programmes entiers (10 mentions). À la réponse « Autre », les participants ont notamment précisé qu'il pouvait s'agir de plans directeurs, de plans sectoriels ou de concepts.

F 2.5 : Pour quelles mesures les évaluations de la durabilité sont-elles réalisées ?

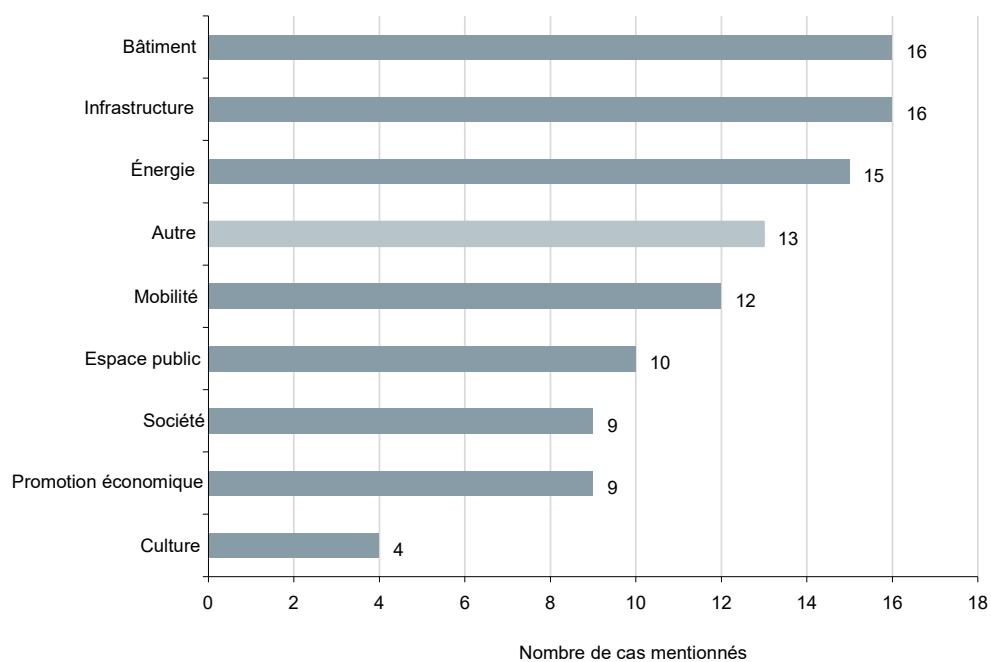


Remarque : les répondants pouvaient sélectionner plusieurs réponses. Au total, 28 personnes ont répondu à cette question.

Source : enquête Interface

La figure F 2.6 illustre dans quels domaines les évaluations de la durabilité sont réalisées. Il révèle que celles-ci sont le plus souvent effectuées dans les domaines du bâtiment (16 mentions), de l'infrastructure (16 mentions) et de l'énergie (15 mentions). À la réponse « Autre domaine », les participants ont notamment mentionné l'aménagement du territoire, les finances, les achats, l'environnement (p. ex. biodiversité et déchets) et la politique agricole.

F 2.6 : Dans quel(s) domaine(s) des évaluations de la durabilité sont-elles réalisées ?



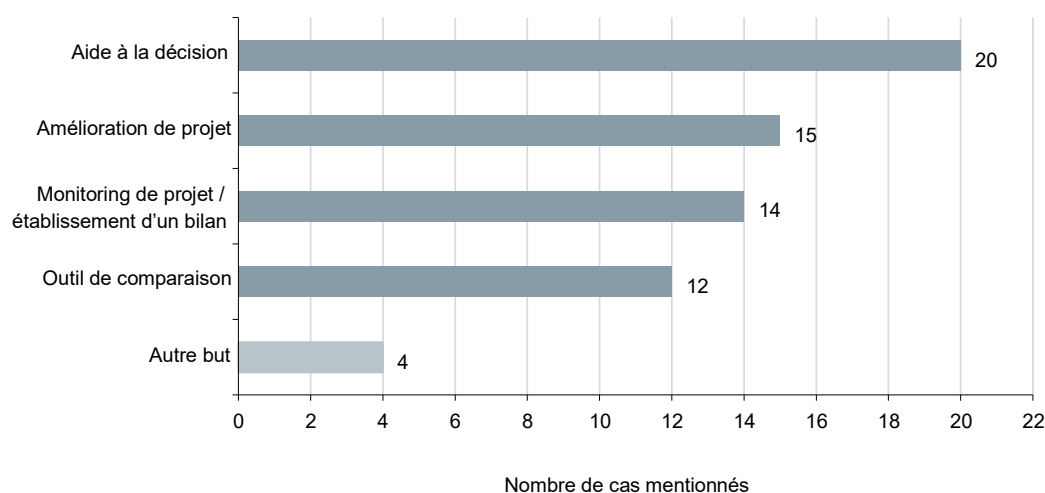
Remarque : les répondants pouvaient sélectionner plusieurs réponses. Au total, 29 personnes ont répondu à cette question.

Source : enquête Interface

2.3 Procédure d'EDD

La figure F 2.7 illustre dans quels buts les évaluations de la durabilité sont réalisées. Il montre que les EDD sont effectuées le plus souvent comme aides à la décision (20 mentions), c'est-à-dire pour prendre une décision objective et justifiée concernant un projet. Sous « Autre but », les répondants ont précisé la communication, un soutien plus large au projet et l'assurance qualité.

F 2.7 : Dans quel but les évaluations de la durabilité sont-elles réalisées ?

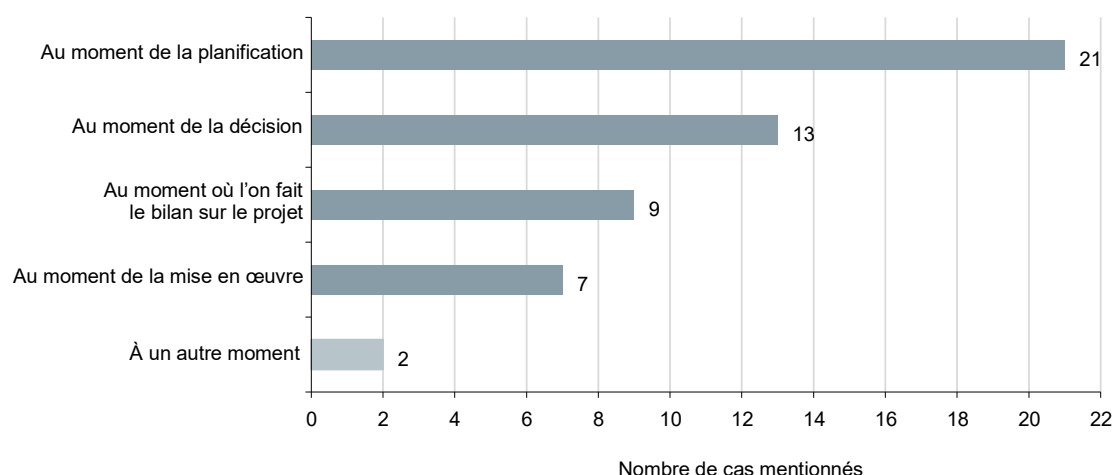


Remarque : les répondants pouvaient sélectionner plusieurs réponses. Au total, 29 personnes ont répondu à cette question.

Source : enquête Interface

La figure F 2.8, ci-après, illustre à quels moments les évaluations de la durabilité sont effectuées. Il montre que les EDD sont le plus souvent réalisées au moment de la planification (21 mentions), suivi du moment de la décision (13 mentions).

F 2.8 : À quel moment les évaluations de la durabilité sont-elles réalisées ?



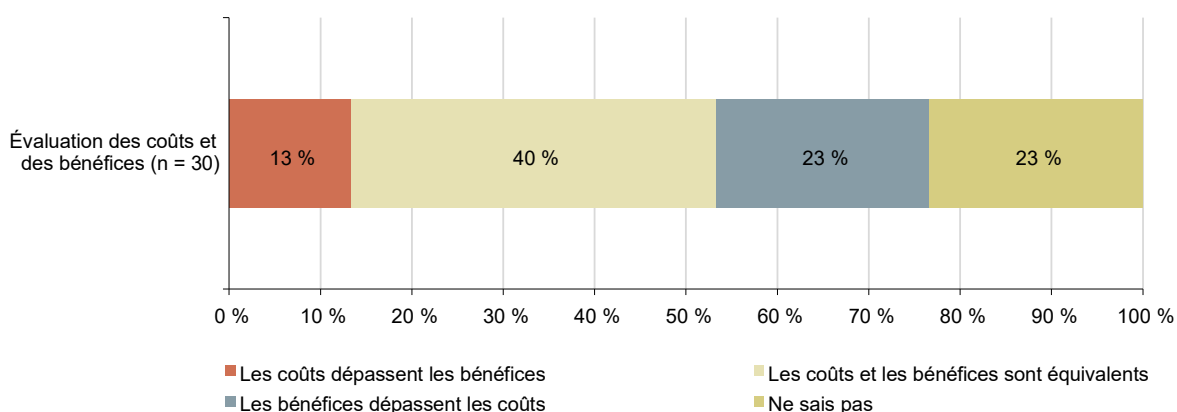
Remarque : les répondants pouvaient sélectionner plusieurs réponses. Au total, 28 personnes ont répondu à cette question.

Source : enquête Interface

Les personnes participant à l'enquête en ligne ont été priées d'évaluer le rapport coûts-bénéfices par rapport à la réalisation des évaluations de la durabilité.

Les résultats sont présentés dans la figure F 2.9 : 40 % des répondants (12 personnes) ont indiqué que les coûts et les bénéfices étaient équivalents ; 23 % (7 personnes) que les bénéfices dépassaient les coûts et 13 % (4 personnes) que les coûts dépassaient les bénéfices.

F 2.9 : Comment évaluez-vous le rapport coûts-bénéfices par rapport à la réalisation des évaluations de la durabilité ?

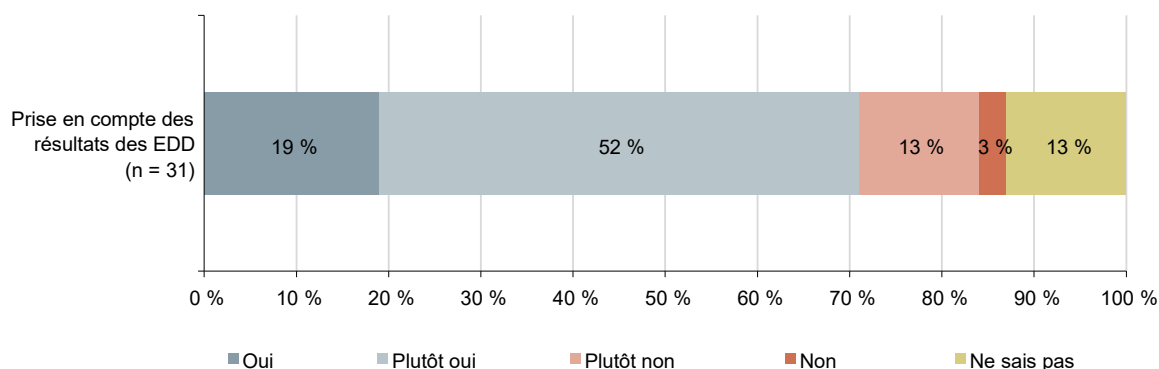


Source : enquête Interface

La figure F 2.10, ci-après, indique si les évaluations de la durabilité sont prises en compte dans l'élaboration et l'adaptation de projets : 71 % des participants (22 personnes) ont répondu « Oui » ou « Plutôt oui » (en précisant notamment que les potentiels d'amélioration étaient repris ; que les points faibles étaient si possible éliminés ; que les points forts étaient consolidés). Une proportion plus faible, de 16 % (5 personnes), a répondu « Non » ou « Plutôt non » (en

précisant notamment que les résultats n'étaient pas disponibles au bon moment ou étaient trop abstraits ; que d'autres critères primaient sur ces résultats).

F 2.10 : Les résultats des évaluations de la durabilité sont-ils pris en compte dans l'élaboration / l'adaptation de projets ?

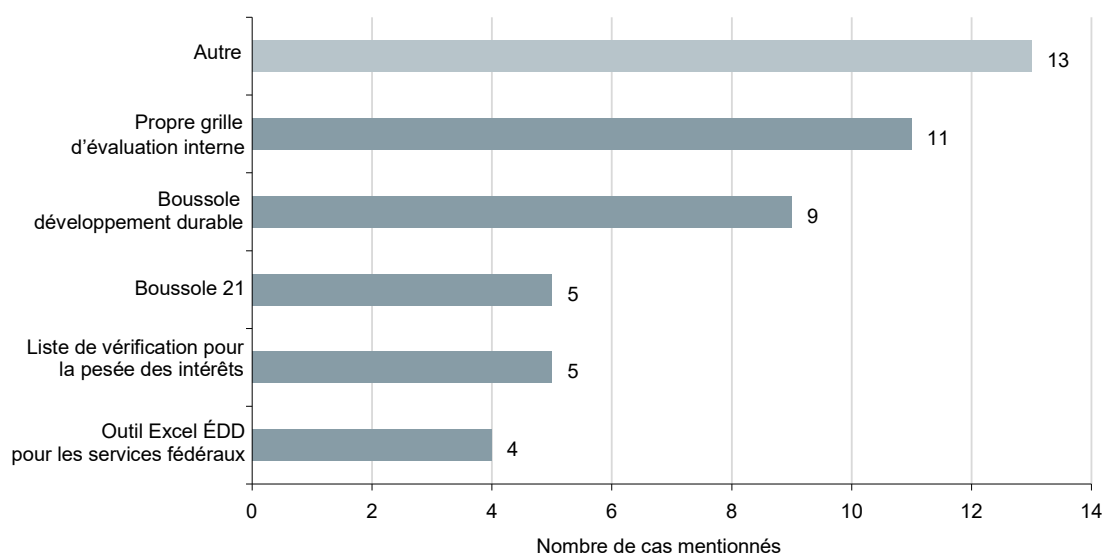


Source : enquête Interface

2.4 Outils d'évaluation

Les acteurs des différents niveaux disposent d'une palette d'instruments d'évaluation (ou *tools*) permettant de procéder à des évaluations systématiques conformes aux principes du développement durable. Les personnes ayant indiqué, d'une part, que leur service, leur canton ou leur ville *réalise des évaluations de la durabilité* et, d'autre part, qu'elles avaient *elles-mêmes de l'expérience en matière d'EDD* ont été priées d'indiquer quels instruments d'évaluation sont utilisés pour réaliser les EDD. Les résultats sont présentés dans la figure F 2.11. Selon les réponses obtenues, les outils le plus souvent appliqués sont les autres instruments, c'est-à-dire des outils qui n'étaient pas listés dans l'enquête (13 mentions), ainsi que les propres grilles d'évaluations internes (11 mentions). Parmi les autres instruments, les répondants ont cité notamment le Standard Construction durable Suisse (SNBS), un outil développé à partir de la Boussole 21, du Cercle Indicateurs et de la plate-forme « Boussole de durabilité ». Parmi les propres grilles d'évaluation internes, ont été cités les listes de vérification issues de la plate-forme « boussole de durabilité », l'instrument EDD de développement territorial, les directives zurichoises de développement durable en urbanisme ou encore la liste bernoise de champs thématiques.

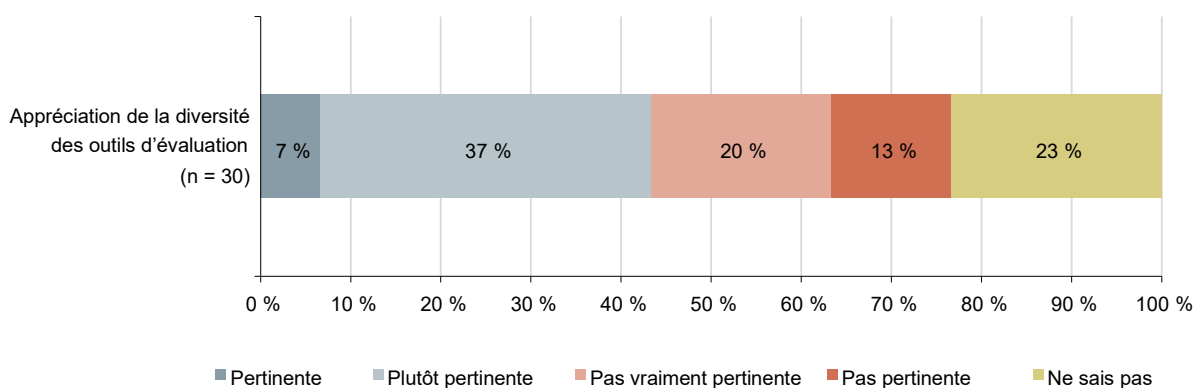
F 2.11 : Quels outils d'évaluation sont utilisés afin de réaliser des évaluations de la durabilité ?



Remarque : les répondants pouvaient sélectionner plusieurs réponses. Au total, 29 personnes ont répondu à cette question.
 Source : enquête Interface

La figure F 2.12, ci-après, montre comment les répondants jugent la diversité d'outils d'évaluation (ou *tools*) aux différents niveaux étatiques. Il en ressort que 44 % des répondants (13 personnes) la jugent « Pertinente » ou « Plutôt pertinente », contre 33 % (10 personnes) qui la jugent « Pas vraiment pertinente » ou « Pas pertinente ». Une majorité des répondants au niveau cantonal (64 %, soit 7 personnes sur 11) a jugé que la diversité d'outils d'évaluation aux trois niveaux étatiques est (plutôt) pertinente.

F 2.12 : Comment jugez-vous la diversité des outils d'évaluation (ou *tools*) aux trois niveaux étatiques ?

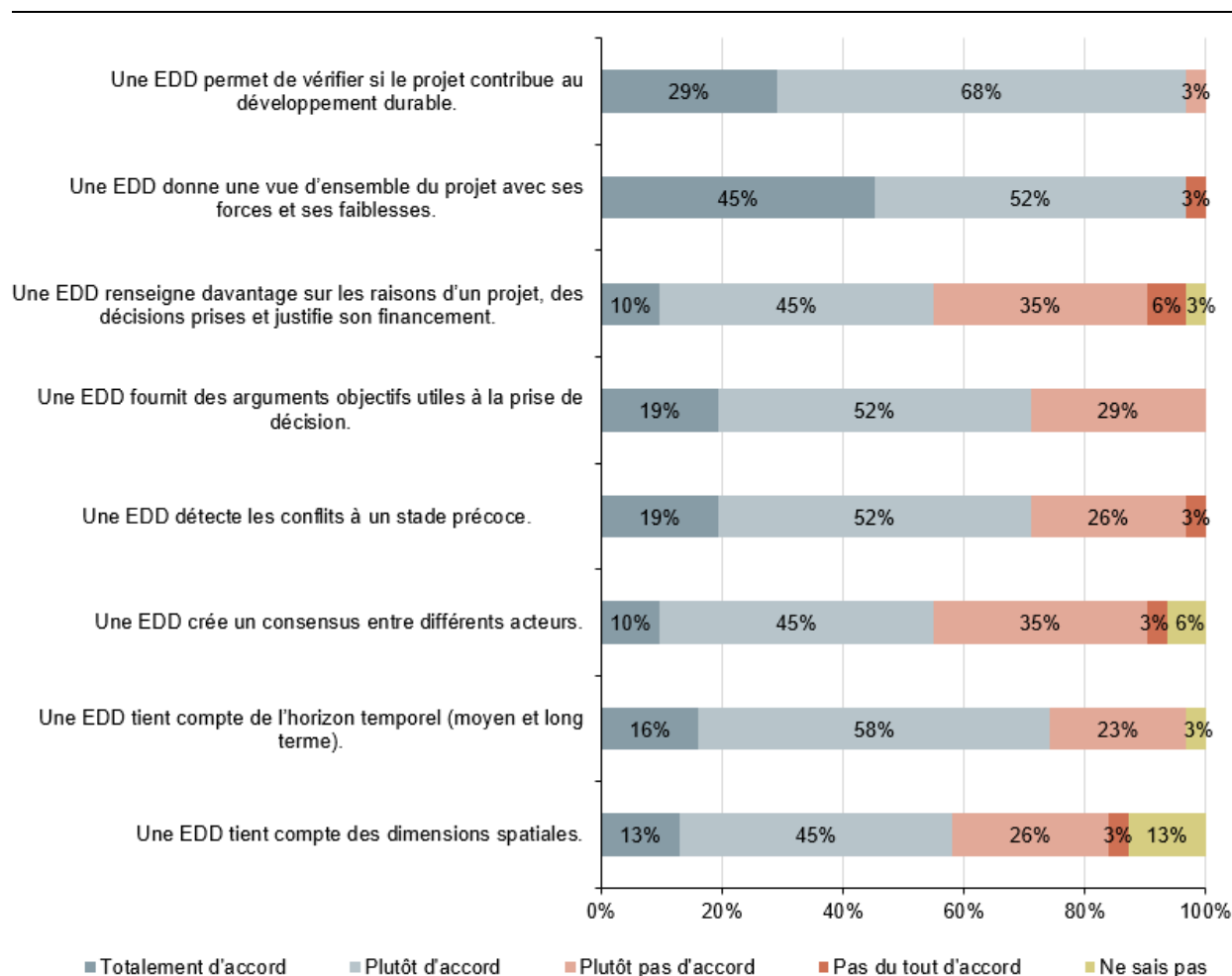


Source : enquête Interface

2.5 Bénéfices découlant d'une EDD

Dans le cadre de l'enquête en ligne, les participants qui avaient indiqué que *des évaluations de la durabilité sont réalisées* et qu'ils avaient *personnellement de l'expérience* en la matière ont été priés d'exprimer leur degré d'accord par rapport à une liste d'affirmations portant sur les avantages des évaluations de la durabilité. La figure F 2.13, ci-après, présente les appréciations des répondants par rapport à ces affirmations. Les affirmations rencontrant la plus grande approbation sont « Une évaluation de la durabilité permet de vérifier si le projet contribue au développement durable. » et « Une évaluation de la durabilité donne une vue d'ensemble du projet avec ses forces et ses faiblesses. »

F 2.13 : Êtes-vous d'accord avec les propositions suivantes sur les avantages de l'évaluation de la durabilité ? (n = 31)



Source : enquête Interface

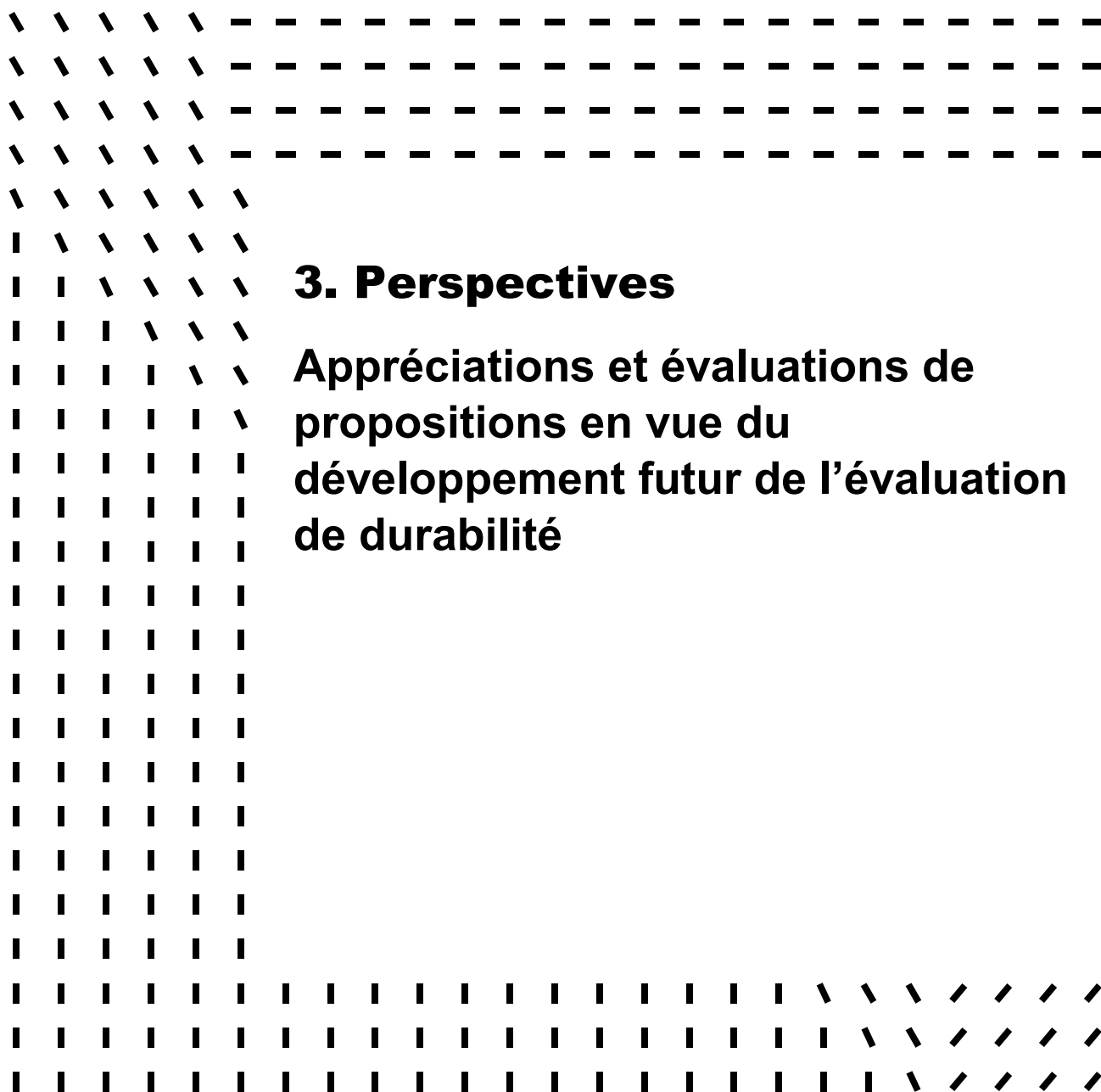
2.6 Facteurs favorables et facteurs défavorables

L'enquête en ligne s'est également intéressée aux facteurs qui favorisent et à ceux qui entravent l'application et l'ancrage de l'évaluation de la durabilité. Les *facteurs favorables* suivants sont ceux qui ont été le plus souvent cités par les répondants :

- ancrage juridique / institutionnel de l'évaluation de la durabilité ; obligation explicite pour le porteur du projet de réaliser une EDD ; processus institutionnalisé ; conditions-cadres claires précisant quand et comment réaliser une EDD ;
- initiation / formation des responsables ; mise à disposition d'outils (tels que guides pratiques expliquant les différentes étapes de l'évaluation) ; transmission des connaissances, des expériences et des bonnes pratiques ; visibilité des opportunités et des limites des EDD et informations en la matière ;
- outils d'évaluation simples et applicables ; utilisation facile de l'instrument ou des instruments.

Les *facteurs défavorables* suivants sont ceux qui ont été le plus souvent cités par les répondants :

- charges financières et temporelles dans un contexte de ressources limitées ou manquantes et de contraintes temporelles ; les coûts et les bénéfices ne sont pas équivalents ;
- absence d'ancrage juridique / institutionnel ; aucune obligation de réaliser une EDD, qui reste volontaire ; aucun contrôle systématique indiquant si des EDD sont effectuées ; aucune possibilité de sanction ; absence ou manque de volonté politique ;
- outils d'évaluation inappropriés ou compliqués ; les outils d'évaluation sont trop rigides, abstraits, pas assez spécifiques ;
- manque de connaissances (p. ex. en matière de plus-value et de bénéfices découlant des EDD) ; manque de formations pour les responsables ; manque d'aides ou aides pas orientées vers la pratique ;
- approche du « chacun pour soi » ; peu de place pour un dialogue transversal.



3. Perspectives

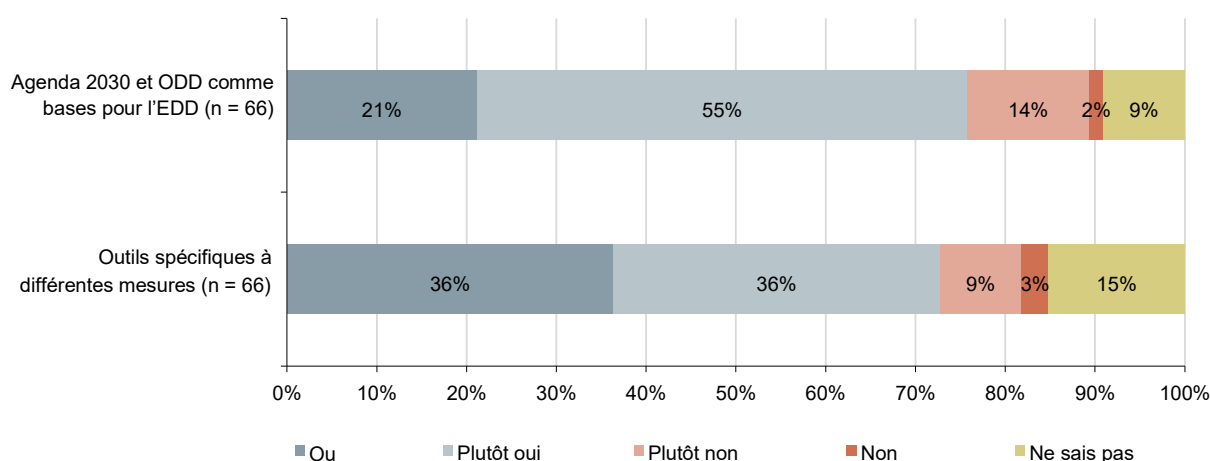
Appréciations et évaluations de propositions en vue du développement futur de l'évaluation de durabilité

3.1 Développement de l'EDD

Dans le cadre de l'enquête en ligne, les personnes ayant indiqué qu'elles avaient elles-mêmes de l'expérience en matière d'EDD ont été priées d'indiquer s'il serait judicieux d'adapter l'évaluation de la durabilité (y compris les instruments/outils d'évaluation) pour pouvoir garantir une orientation vers l'avenir. Sur les 31 personnes qui ont répondu, 74 % (23 personnes) ont indiqué « Oui » ou « Plutôt oui ». 7 % (2 personnes) estiment qu'une adaptation ne serait plutôt pas judicieuse et 19 % (6 personnes) n'ont pas de point de vue arrêté sur la question.

L'ensemble des participants à l'enquête en ligne (74 personnes) ont par ailleurs été priés d'indiquer s'il serait pertinent que l'Agenda 2030 et les objectifs de développement durable (ODD) servent de base à l'évaluation de la durabilité et aux outils d'évaluation. Les répondants ont ensuite été priés d'indiquer s'il serait judicieux de disposer d'outils d'évaluation spécifiques à différentes mesures (lois, stratégies, programmes entiers, projets de mise en œuvre, par ex.). La figure F 3.1, ci-après, illustre les réponses à ces questions. Chacune des deux options de développement de l'évaluation de la durabilité obtient une majorité de réponses (plutôt) favorables.

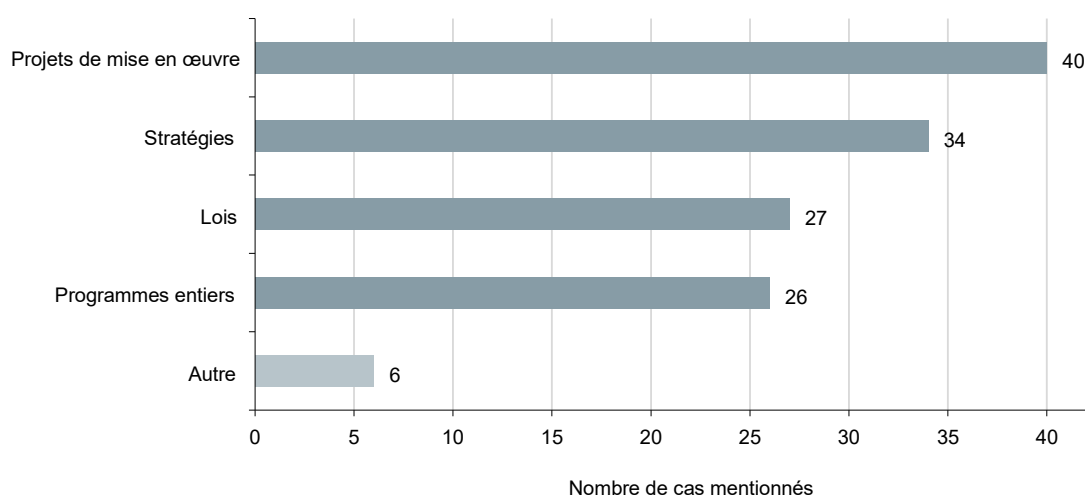
F 3.1 : Options de développement de l'évaluation de la durabilité



Source : enquête Interface

Les répondants ayant indiqué qu'il serait judicieux de disposer d'outils d'évaluation spécifiques à différentes mesures (48 personnes) ont en outre été priés de préciser pour quelles mesures l'utilisation d'outils d'évaluation spécifiques serait pertinente. La figure F 3.2 montre que les répondants souhaitent avant tout disposer d'outils spécifiques pour les projets de mise en œuvre (40 mentions) et pour les stratégies (34 mentions). Dans la catégorie « Autre », les répondants ont cité des planifications telles que les plans sectoriels, les projets d'achats et les attributions de subventions. Il a été noté qu'il était particulièrement important d'opérer une distinction notamment entre les projets concrets de mise en œuvre et les stratégies et programmes entiers, qui sont des mesures plutôt générales et abstraites.

F 3.2 : Pour quelles mesures, l'utilisation d'instruments (*tools*) d'évaluation spécifiques est pertinente ?

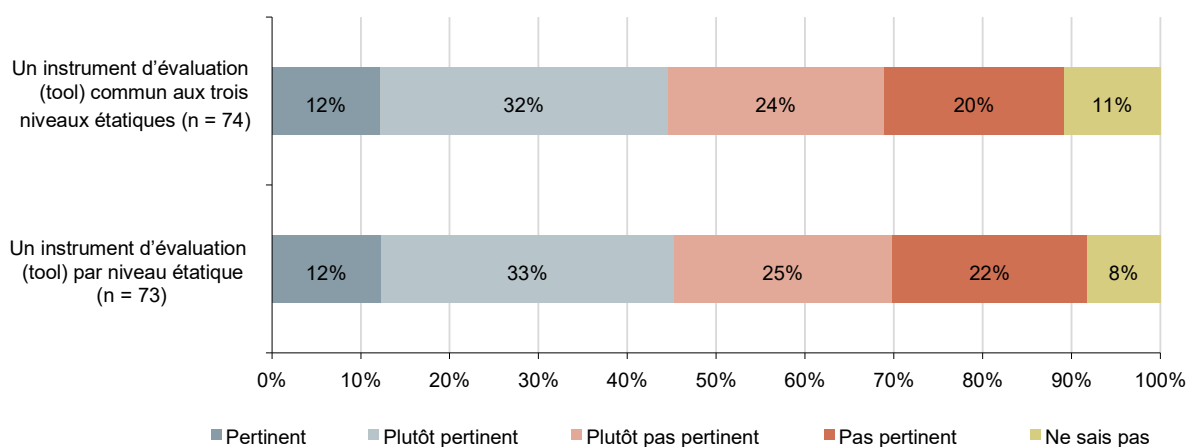


Remarque : les répondants pouvaient sélectionner plusieurs réponses. Au total, 47 personnes ont répondu à cette question.

Source : enquête Interface

La figure F.3.3 illustre la façon dont les répondants ont évalué deux propositions de possible standardisation des instruments (*tools*) d'évaluation, à savoir : la création d'un instrument d'évaluation (*tool*) commun aux trois niveaux étatiques et celle d'un instrument d'évaluation (*tool*) par niveau étatique, c.-à-d. un instrument d'évaluation au niveau communal, un autre au niveau cantonal et encore un autre au niveau fédéral. La figure montre que les évaluations pour ces deux propositions sont très proches. Environ 45 % des répondants considèrent les propositions (plutôt) pertinentes et une proportion équivalente les considère (plutôt) pas pertinentes.

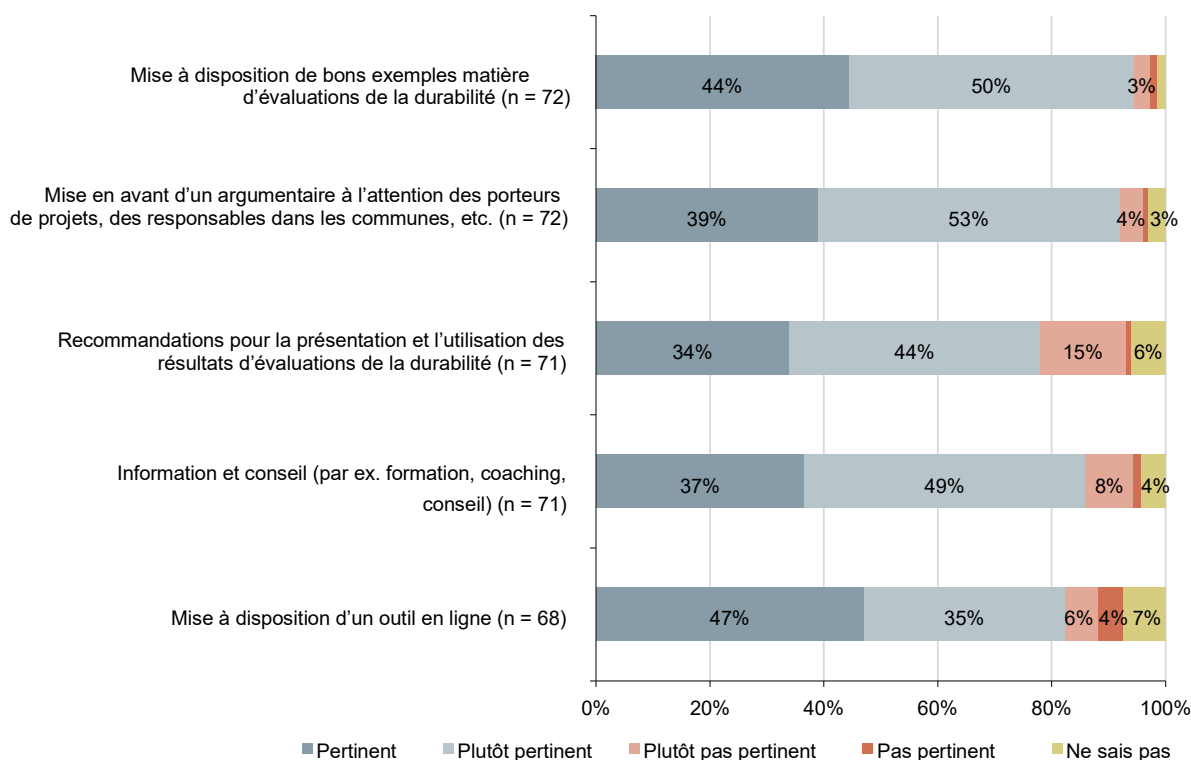
F 3.3 : Comment évaluez-vous les propositions suivantes pour une possible standardisation des instruments (*tools*) d'évaluation ?



Source : enquête Interface

Les participants à l'enquête en ligne ont enfin été priés, en vue de l'orientation et de l'application à retenir à l'avenir pour les évaluations de la durabilité, d'exprimer leur avis sur certaines propositions visant à rendre l'EDD simple et attractive. Les propositions en question et les évaluations des répondants sont présentées dans la figure F 3.4, ci-après. Les cinq propositions ont été jugées pertinentes ou plutôt pertinentes par la majorité des répondants pour rendre l'EDD simple et attractive.

F 3.4 : Comment évaluez-vous les propositions suivantes qui visent à rendre l'évaluation de la durabilité simple et attractive ?



Source : enquête Interface

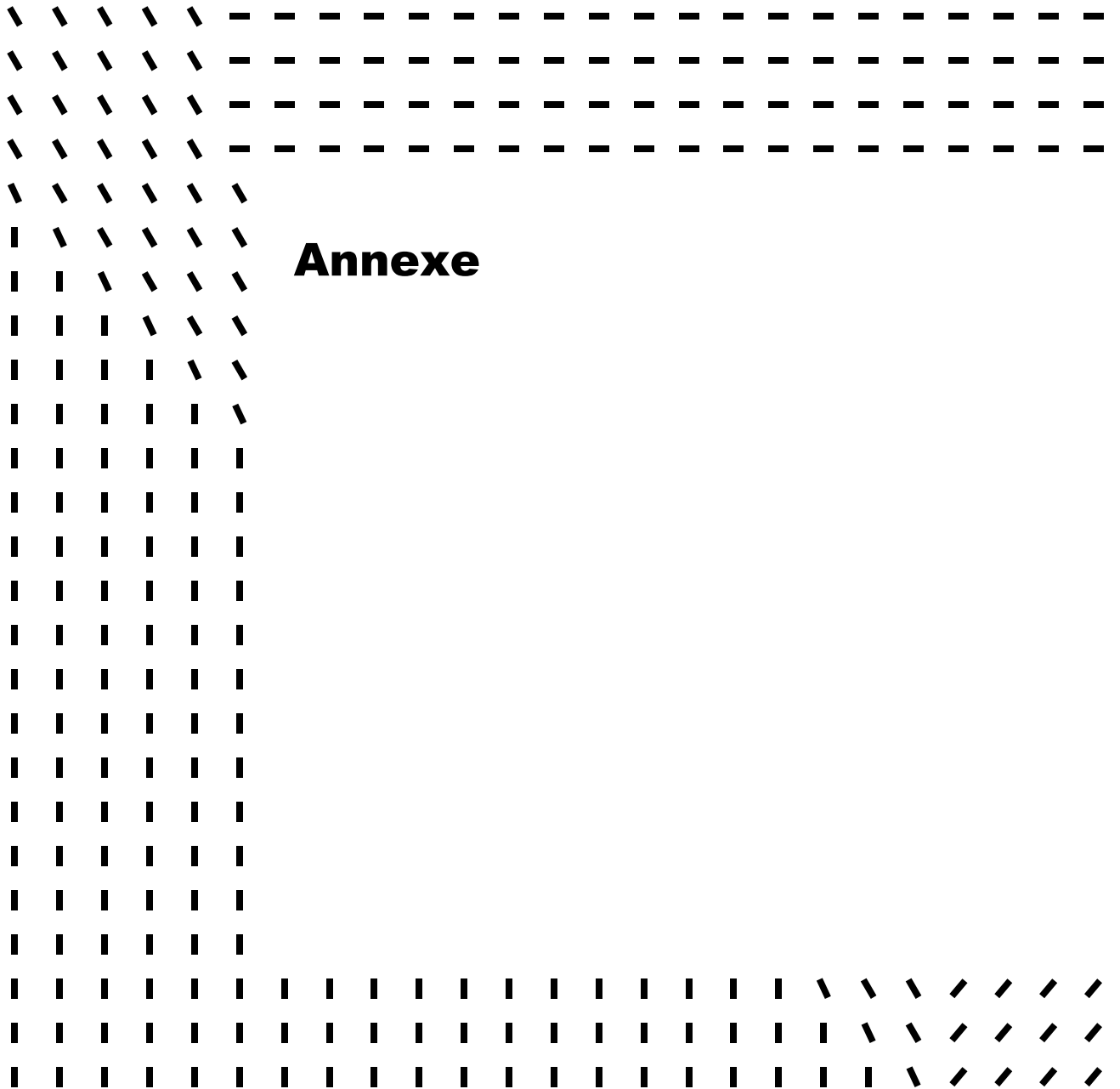
3.2 Délimitation par rapport à d'autres outils d'évaluation

L'évaluation de la durabilité comporte des interfaces avec d'autres outils d'évaluation (par ex. l'analyse d'impact de la réglementation (AIR), l'évaluation économique des mesures et des objectifs environnementaux (VOBU) ou encore l'évaluation environnementale stratégique (EES)). Sur les 74 répondants, 42 % (31 personnes) sont (plutôt) d'avis que les différents instruments devraient à l'avenir être plus clairement distingués les uns des autres (par ex. en séparant plus clairement les critères et les champs d'évaluation qui se recoupent ou en indiquant plus clairement en quoi ils se recoupent). 23 % (17 personnes) sont en revanche (plutôt) d'avis que cela n'est pas nécessaire. 35 % (26 personnes) ont indiqué ne pas pouvoir s'exprimer sur ce point.

3.3 Processus de mise à jour de l'EDD

En conclusion, les participants ont été priés d'indiquer ce qu'il fallait prendre en compte lors d'un éventuel processus de mise à jour de l'évaluation de la durabilité. Les répondants ont évoqué, entre autres, les aspects suivants :

- garder à l'esprit que l'EDD doit être simple et réalisable ; rester le plus concret possible ; concevoir le processus de façon simple et pragmatique.
- intégrer les acteurs responsables et les personnes concernées dès que possible et tenir compte de leurs besoins afin que les nouveaux outils reposent sur une large assise ; rechercher également l'avis des politiques ; éviter d'adopter une approche purement technique et scientifique ; ne pas développer l'EDD dans un cercle restreint de « spécialistes » sans lien avec les acteurs décisionnaires.
- tenir compte des travaux et processus en cours : certains outils d'évaluation sont en cours de mise à jour (la Boussole 21 sera mise à jour d'ici fin 2019 ; quatre cantons sont associés à ce processus)



A 1 Partenaires interviewés

FA 1 : Partenaires interviewés		
<i>Nom</i>	<i>Organisation</i>	<i>Niveau étatique</i>
Thomas Kappeler	Office fédéral du développement territorial (ARE), Section du droit	Confédération
Ueli Ramseier	Secrétariat d'État à l'économie (SECO), Politique régionale et d'organisation du territoire	Confédération
Christel Dischinger	Canton du Valais, Fondation pour le développement durable des régions de montagne (FDDM)	Cantons
Pirmin Knecht	Canton de Zurich, Baudirektion, Abteilung Koordination Bau und Umwelt	Cantons
Samira Dubart	Ville de Lausanne, Secrétariat général LEA - Logement, environnement et architecture, Unité développement durable	Villes / communes